



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Contrats de territoire 2011-2016 de l'Espace Rhénan / Gamsheim-Kilstett et de la Lauter

Rapport n° CG/2011/30

Service Chef de file :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Service(s) associé(s) :

Pôle aide à la personne / Pôle aménagement du territoire / Pôle développement des territoires / Pôle épanouissement de la personne

Résumé :

Après l'adoption de vingt-six contrats de territoire, la démarche générale de mise en œuvre des contrats de développement et d'aménagement des territoires se poursuit avec l'examen des contrats de territoire de l'Espace Rhénan/Gamsheim-Kilstett et de la Lauter.

Lancé au printemps 2010, un processus de réflexion associant l'ensemble des services du Conseil Général et mené en étroite concertation avec les territoires concernés, a permis de définir les enjeux prioritaires et les actions qui s'y rattachent, et d'aboutir aux projets de contrats annexés au présent rapport.

Ces projets de contrats qui marquent le soutien affirmé du Département aux priorités partagées avec les territoires concernés, sont soumis à l'assemblée plénière en vue de leur adoption. Les contrats portent sur la période 2011 - 2016.

1. Les éléments communs aux deux contrats

1.1 Le cadre et l'architecture des contrats

S'inscrivant dans le projet stratégique départemental « Hommes et Territoires », les contrats de développement et d'aménagement du territoire visent à renouveler profondément le partenariat du Département avec les communes et intercommunalités par la mise en cohérence de l'ensemble des interventions du Département sur un territoire donné en réponse à une vision partagée des enjeux du développement de ce territoire.

Construits dans l'échange et la négociation, les contrats de territoires ont vocation à rassembler en un seul document l'ensemble des aides et des interventions du Département au bénéfice des territoires concernés, sur une durée de six années.

Ces contrats s'appuient sur le cadre, l'économie générale et les principes directeurs retenus successivement au cours des assemblées plénières des 8 et 9 novembre 2004, des 13 et 14 juin 2005, des 12 et 13 décembre 2005, du 26 mars 2007, du 27 octobre 2008 (cadre méthodologique pour le suivi financier et l'évaluation), des 15 et 16 décembre 2008 (refonte des priorités partagées) et du 26 octobre 2009 (simplification de la méthodologie du suivi financier).

Les projets de contrats de territoire de l'Espace Rhénan/Gamsheim-Kilstett et de la Lauter figurent en annexe du présent rapport.

Les contrats sont articulés de la manière suivante :

- le préambule, destiné à expliquer le contexte et les objectifs du contrat, présente l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension du document ;
- le corps du contrat, découpé entre les trois axes transversaux structurant les interventions départementales, décline sous forme de fiches thématiques détaillées les actions que les partenaires entendent privilégier. C'est à ce niveau que sont décrits les différents volets relatifs aux priorités propres du territoire (volet 1), aux priorités partagées (volet 2) et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage du Département (volet 3) ;
- les annexes financières qui détaillent par volet et dans une programmation pluriannuelle l'ensemble des aides financières apportées par le Conseil Général aux projets des différents partenaires.

1.2 Une vision partagée

En vue de conclure leur contrat avec le Département, les quatre territoires ont conduit des réflexions globales destinées à définir leurs orientations stratégiques et priorités d'actions pour la période concernée

Le Département considère que les enjeux prioritaires des territoires concernés sont bien en phase avec ses propres priorités définies lors de ses séances plénières des 13 et 14 juin 2005 et des 15 et 16 décembre 2008.

Par la signature de ces contrats, le Département s'engage à accompagner de façon soutenue les territoires dans leurs projets les plus déterminants et à adapter ses projets propres aux enjeux communs.

1.3 La durée des contrats

Ces deux contrats sont conclus pour une période de 6 années. Ils prennent effet au 1^{er} janvier 2011 et se termineront le 31 décembre 2016.

2. L'adoption du contrat de territoire de l'Espace Rhénan/Gambsheim-Kilstett

2.1 Les signataires

Le contrat est appelé à être signé par :

- M. Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
- M. Louis BECKER, Conseiller Général du canton de Bischwiller, Président de la Communauté de Communes de l'Espace Rhénan et Maire de Herrlisheim,
- M. Hubert HOFFMANN, Président de la Communauté de Communes de Gambsheim-Kilstett et Maire de Gambsheim,
- M. Claude KERN, Président du SMITOM Haguenau-Saverne,
- M. Robert METZ, Président du Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller et environs et du Syndicat d'adduction d'eau potable de Soufflenheim et environs,
- M. Camille SCHEYDECKER, Président du SIVU du collège de Soufflenheim et Maire de Soufflenheim,
- M. Jacky KELLER, Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Centre Ried et Maire de Drusenheim,
- M. Denis HOMMEL, Maire d'Offendorf,
- M. Gabriel MULLER, Maire de Kilstett.

2.2 Le cadre financier du contrat

Sur la période 2011-2016, et sur la base des projets chiffrés par le territoire qui se montent à 20 M€ environ, le contrat de territoire se traduit par un engagement financier du Département de l'ordre de **5,14 M€**. Cette participation départementale s'inscrirait pour **2,83 M€** dans le volet 2 et pour **2,31 M€** dans le volet 1.

Quant au volet 3, il affiche un engagement départemental de plus de **23 M€**, principalement pour les projets d'extension/restructuration du collège d'Herrlisheim, de déviation de Soufflenheim et d'aménagement piétonnier et cyclable au barrage de Gambsheim.

2.3 Les réponses aux principaux enjeux du territoire

En vue de répondre aux enjeux du territoire identifiés comme priorités partagées, le territoire et le Département souhaitent privilégier les actions suivantes au cours des six années de validité du contrat :

- **un accroissement de l'offre foncière aux entreprises**, notamment au travers de la plateforme départementale d'activités de Drusenheim, sous maîtrise d'ouvrage de la CDC de l'Espace Rhénan.
- **la construction et le premier équipement du complexe sportif de Herrlisheim** ;
- **une augmentation de l'offre de logements aidés**, dont l'objectif est fixé à 15 logements par an ;
- **les projets de centralité urbaine de Drusenheim et Herrlisheim** qui visent à conforter ces bourgs-centres dans leur attractivité et leur rayonnement sur le territoire ;
- **le développement des circulations douces**, sur la base d'un schéma de développement des circulations douces ;
- **la mutualisation des moyens en matière d'offre de lecture publique**, enjeu important compte tenu des nombreux projets d'extension ou de création d'équipement inscrits au contrat ;
- **les initiatives d'animation locales et de développement touristique**, parties prenantes du développement du territoire.

3. L'adoption du contrat de territoire de la Lauter

3.1 Les signataires

Le contrat est appelé à être signé par :

- M. Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
- M. Jean-Michel FETSCH, Conseiller Général du Canton de Lauterbourg, Président de la Communauté de Communes de la Lauter, Président du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs et Maire de Lauterbourg,
- M. Benoît BAUMANN, Maire de Neewiller-près-Lauterbourg,
- M. André FRITZ, Maire de Niederlauterbach,
- M. Lucien BERLING, Maire d'Oberlauterbach,
- M. Jacques WEIGEL, Maire de Salmbach,
- M. Francis JOERGER, Maire de Scheibenhard.

3.2 Le cadre financier du contrat

Sur la période 2011-2016, et sur la base des projets chiffrés par le territoire qui se montent à 5,80 M€ environ, le contrat de territoire se traduit par un engagement financier du Département de l'ordre de **1,34 M€**. Cette participation départementale s'inscrirait pour **0,38 M€** dans le volet 2 et pour **0,96 M€** dans le volet 1.

Quant au volet 3, il affiche un engagement départemental de **4,01 M€**, principalement pour la reconstruction de la cuisine et du restaurant scolaire au collège Georges Holderith de Lauterbourg.

3.3 Les réponses aux principaux enjeux du territoire

En vue de répondre aux enjeux du territoire identifiés comme priorités partagées, le territoire et le Département souhaitent privilégier les actions suivantes au cours des six années de validité du contrat :

- **l'extension du camp de tourisme** à travers le développement d'une nouvelle offre d'hébergement : les chalets sur pilotis, comme projet d'excellence du territoire ;
- **la création d'une Maison des Services**, intégrant le siège de la communauté de communes et des services annexes, permettant de regrouper dans un lieu unique et identifié des services de proximité ;
- **une augmentation de l'offre de logements aidés**, dont l'objectif est fixé à 5 logements par an ;
- **le soutien aux actions d'animation du territoire** portées par l'intercommunalité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport du 13 et 14 juin 2005 sur le cadre méthodologique des contrats de territoire,

Vu le rapport du 27 octobre 2008 sur le cadre de l'évaluation des contrats de territoire,

Vu le rapport du 15 et 16 décembre 2008 sur la refonte des priorités partagées des contrats de territoire,

Vu le rapport du 26 octobre 2009 sur la simplification de la méthodologie du suivi financier des contrats de territoire,

Vu l'avis de la Commission du Développement des Territoires du 6 juin 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

Approuve les contrats de développement et d'aménagement de territoire de l'Espace Rhénan/Gambsheim-Kilstett et de la Lauter, joints en annexe de la présente délibération ;

Approuve les montants des enveloppes financières affectées à ces contrats de territoire, qui sont détaillés comme suit :

- Espace Rhénan / Gamsheim-Kilstett : 5,14 M€ pour les volets 1 et 2, 23,07 M€ au titre du volet 3 ;*
- Lauter : 1,34 M€ pour les volets 1 et 2, 4,01 M€ au titre du volet 3 ;*

Autorise le Président du Conseil Général à signer ces contrats de territoire de l'Espace Rhénan/Gamsheim-Kilstett et de la Lauter, sous réserve de leur approbation par les autres parties cosignataires ;

Décide de la mise en œuvre de ces contrats de territoire de l'Espace Rhénan/Gamsheim-Kilstett et de la Lauter pour une période de six ans, à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Rappelle que toute opération inscrite à un contrat de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général.

Rappelle également la délégation consentie à la commission permanente par délibération du 31 mars 2011 pour les bilans annuels et la révision à mi-parcours des contrats de territoire.

Strasbourg, le 30/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL